

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel scolaire public

Ces deux modes de formation professionnelle coexistent depuis longtemps, mais les contenus du projet de loi présenté au Conseil des ministres le 27 avril 2018 et les déclarations du gouvernement **visent essentiellement** à disqualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'Ecole. Ainsi l'apprentissage est utilisé pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice. Beaucoup de points dans ce projet de loi expriment la volonté de favoriser l'apprentissage et de marginaliser l'EPP. Et n'en doutons pas, les déclarations du gouvernement se traduiront par des décrets, arrêtés et circulaires administratives qui iront tous dans le même sens. C'est grave.

Dans la même semaine du 23 au 27 avril 2018, l'espace médiatique national a connu deux grandes campagnes de promotion de l'apprentissage. La première menée par la Ministre du travail et la deuxième, et comme par hasard, orchestrée par le Medef (voir les pages 2 et 3). Main dans la main et avec un arsenal législatif et des facilités financières et administratives, leur projet de destruction de l'EPP peut finir par atteindre ses objectifs. Ainsi les meilleurs profils d'élèves seront pris en apprentissage, et le lycée professionnel concentrera toujours plus des élèves en difficulté sociales, économiques et scolaires.

Et en plus ils ne se gênent plus pour étaler leur attitude méprisante : "... désormais le milliard et demi d'euros attribués aux régions pour financer les lycées pros ira "aux entreprises et aux jeunes". De Muriel Pénicaud lors de sa présentation de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le 23 avril 2018. Elle laisse ainsi sous-entendre que, d'une part, les lycées professionnels perçoivent réellement cette somme et, que d'autre part, l'argent dédié aux établissements ne bénéficient pas aux jeunes !!!! Mais plantage de la ministre, puisque ce milliard et demi est la part régionale de l'actuelle taxe d'apprentissage ; elle est consacrée dans sa totalité à l'apprentissage !!!! Même plus la peine de faire des efforts pourvu que le bon peuple gobe et que « l'apprentissage, ça rapporte ! », comme disent certains !

Ces déclarations mensongères servent une fois encore à dévaloriser la voie professionnelle scolaire afin de promouvoir l'apprentissage à tout crin. Elles sont révélatrices d'un mépris intolérable pour les personnels qui s'investissent au quotidien pour faire réussir les 700 000 jeunes scolarisés dans le service public de la formation professionnelle.

Le secrétariat national du SNUEP a réagi vivement à ces déclarations erronées en publiant un communiqué de presse (Café pédagogique du 30 avril) et en protestant auprès du ministère de l'EN qui nous donne raison sans déclaration officielle de sa part. C'est de plus en plus insupportable !

Nasr Lakhsassi

Origine, objectifs et enjeux de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage à travers les textes du projet de loi, les déclarations et le positionnement :

→ Le projet de loi Liberté de choisir son avenir professionnel : Le MEDEF dicte sa loi.

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait déjà annoncé la couleur en promettant de mettre les entreprises au cœur de l'apprentissage pour en faire une voie d'excellence. Ainsi le système était jugé bien trop complexe, trop administré et sans pilotage clair.

■ "Il faut vraiment faire bouger le système [de l'apprentissage], cela fait des décennies que cela ne marche pas [...]. Nous souhaitons avoir la main totalement sur les filières d'apprentissage et les CFA et que le financement soit direct et ne passe plus par les régions"

Le président du MEDEF / septembre 2017

Quelques mois après, force est de constater qu'il a été entendu puisque les contenus du projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel », montrent que le Medef a réussi à faire passer la majorité de ses revendications : pilotage de l'apprentissage par les branches professionnelles, plus de marge dans la rédaction des référentiels d'activité et référentiels de compétences des diplômes par les "professionnels de branche", modification du contrat de travail et assouplissement de ses aspects juridiques.

Les objectifs affichés par l'exécutif (diminuer le taux de chômage des jeunes, lutter contre l'échec scolaire et universitaire, répondre aux besoins en compétences des secteurs professionnels qui rencontrent des difficultés récurrentes de recrutement...) ne manquent pas de justesse mais aucune analyse sérieuse n'est faite pour justifier les choix annoncés. C'est le choix politique qui dicte les réformes.

■ "Pour mener la réforme de l'apprentissage, nous allons nous inspirer de la méthode adoptée pour élaborer celle du code du travail. Nous avons en tête quelques axes forts mais nous avons le souci de concerter largement"

Franck Morel, conseiller social du Premier ministre.

■ "Il s'agit de répondre à la demande économique et non à la demande sociale pour permettre une bonne insertion professionnelle des jeunes"
"Nous voulons mieux prendre en compte les besoins des entreprises dans l'organisation des diplômés et de la formation"

Gilles Lodolo, directeur emploi formation à l'UIMM

→ La campagne de communication du gouvernement.

Lundi 23 avril, la ministre a donné le coup d'envoi d'une vaste campagne de communication pour lutter contre les "idées reçues" sur l'apprentissage. Objectif : réussir à drainer davantage de jeunes vers cette filière qui n'attire aujourd'hui que 7% d'entre eux.

■ « Ce qu'il faut c'est la mobilisation des jeunes, des entreprises, des régions, des partenaires sociaux » a-t-elle soutenu. « Le but c'est que de plus en plus de jeunes aillent vers ces formations et métiers d'excellence »

■ « L'intelligence de la main ça existe. Faire pour apprendre, c'est une autre forme pédagogique. » NDLR : et que fait-on dans les LP ???

■ "Avec la campagne que nous lançons ce lundi, #démarretastory, le but est de casser les codes et les idées reçues : beaucoup de jeunes ne savent pas que l'on peut préparer les mêmes diplômes, un CAP, un bac pro, ou même être ingénieur en passant par l'apprentissage".

Muriel Pénicaud

Quel avenir pour la part de la taxe d'apprentissage qui revenait, en partie, aux LP ?

La part hors quota (HQ) ou barème (683,64 M€ d'après les dernières données de la loi des finances 2018) et identifiée officiellement comme la part de la TA hors apprentissage. Mais nous avons tous les éléments qui prouvent que la HQ alimente aussi l'apprentissage. En plus et en l'absence de chiffres réels, la répartition de cette part entre les niveaux (65 % niveaux V, IV et III / 35 % niveaux I et II) n'est que théorique.

Le projet de loi déposé au conseil des ministres le 27 avril 2018 supprime la part hors quota pour l'affecter à l'apprentissage et la remplace par une « contribution au développement des formations professionnalisantes ». Il précise que cette "contribution additionnelle de 0,08 %", calculée sur le revenu d'activité retenu pour le calcul des cotisations mentionnées aux article L. 242-1 du code de la sécurité sociale est créée pour "favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, ou l'insertion professionnelle". Le ministère de l'EN nous a précisé que cette nouvelle contribution sera de même ordre que la HQ, mais notre vigilance reste intacte dès lors que l'on n'a pas un montant de l'estimation et du mode de répartition de ce nouvel impôt. Excusez-nous, c'est un peu hard mais c'est un travail à faire pour éviter d'être pris pour des c...

Quelques mesures annoncées par la Ministre lors de la présentation du projet de loi :

- Des ouvertures de nouveaux CFA et sections vont être rendues possibles par un changement du mode du financement de l'apprentissage. **NDLR** : la concurrence forcenée est en marche !!!
- Plus de poids des branches professionnelles dans l'écriture de la partie professionnelle des référentiels des diplômes. **NDLR** : les ciseaux vont avoir la part belle !!!
- Pour encourager les candidats dans cette voie, le gouvernement prévoit de revaloriser la rémunération des apprentis de 16 à 20 ans, de 30 euros nets par mois. En outre, tout apprenti d'au moins 18 ans bénéficiera sans conditions d'une aide de 500 euros pour passer le permis de conduire. **NDLR** : et nos élèves de LP et EREA ???
- " Si un jeune quitte une formation en cours d'année parce qu'il se rend compte que cela ne lui convient pas, aujourd'hui il perd une année". "On va mettre en place un système pour qu'un jeune puisse continuer sa formation, même s'il change en plein milieu de l'année scolaire", détaille la ministre. **NDLR** : super si ce jeune se retrouve en mixité dans nos classes !!!
- Le gouvernement souhaite en effet faciliter les embauches des apprentis tout au long de l'année et non plus en fonction du calendrier scolaire. **NDLR** : reste plus que le calendrier qui est scolaire !!!
- Le projet de loi prévoit aussi de repousser l'âge d'entrée possible dans une filière d'apprentissage jusqu'à 30 ans au lieu de 26 ans actuellement. **NDLR** : pourquoi pas jusqu'à la retraite ???
- Et dès l'école, «il va y avoir une découverte des métiers avec tous les collèges et tous les lycées, car la plupart des jeunes n'ont pas une idée réelle des métiers ». **NDLR** : et prof, c'est quand ???
- La ministre veut aussi favoriser les « passerelles entre les lycées professionnels et les centres d'apprentissage : "On veut faire des passerelles entre les lycées professionnels et les centres d'apprentissage (CFA), il faut tous les mobiliser sur ce point", explique la ministre du travail. **NDLR** : si on n'a pas compris, c'est qu'on ne veut pas comprendre...
- "Un lycée professionnel va pouvoir ouvrir des sections d'apprentissage dans les quartiers populaires, pour contribuer à la dynamique".
- D'après le projet de réforme, tout contrat en alternance obtiendra en effet un financement, peu importe l'entreprise et son secteur d'activité. Les centres de formation des apprentis (CFA) verront ainsi leurs financements dépendre du nombre de contrats signés, ce qui devrait les inciter à accroître leurs capacités d'accueil.
- En outre, une "cotisation" alternance unique remplacera l'actuelle taxe d'apprentissage et la cotisation destinée aux contrats de professionnalisation.

La campagne de communication du MEDEF

Deux jours après le ministère du Travail, le Medef a lancé le 25 avril avec 17 fédérations professionnelles une campagne numérique de promotion de l'apprentissage baptisée "l'apprentissage, mon plan A". "J'aimerais que 10 % des 3 millions de chefs d'entreprise prennent un apprenti", déclare-t-il. L'objectif est de "redonner leurs lettres de noblesse à ces voies d'excellence" que sont, selon lui, l'apprentissage et l'alternance.

La réforme du financement de l'apprentissage "introduira un minimum de compétition" entre les CFA, se félicite Pierre Gattaz, président du Medef, le 25 avril 2018. "Nous sommes très contents que les CFA soient financés au contrat et non plus par subvention", poursuit-il lors du lancement d'une campagne de développement de l'apprentissage.

Dans le cadre de cette campagne, les tweets patronaux ont explosé : « *Tous ensemble, tous ensemble pour la promotion de l'apprentissage ! L'apprentissage c'est le plan A pour la France.* » Un des plus fervents thuriféraires a été C. Fauvel, président du Medef Nouvelle aquitaine. Le SNUEP Bordeaux n'a pas laissé passer ! Un exemple :

De notre collègue Olivier « *Et quelles études ont fait vos enfants au fait M. Fauvel s'il vous plait ?* » Réponse de Fauvel : « *Mon fils aîné un DUT + fac gestion + Master et le second va rentrer en contrat d'apprentissage pour préparer son DUT Tech de Co en septembre après son bac STMG.* ». SNUEP : « *Tout en souhaitant bonne réussite à votre fils dans sa démarche, nous constatons qu'il a suivi une scolarité en lycée, puis envisagé l'apprentissage après le Bac. Vous êtes bien placé pour savoir que l'apprentissage ne cesse de se développer dans le supérieur mais il ne touche pas les mêmes couches sociales.* »

A ce sujet, témoignage du sociologue Gilles Moreau qui a consacré la majorité de ses travaux et recherches à l'apprentissage :

[... Autre constat : l'existence d'un « plafond de verre » au niveau du baccalauréat. Souvent, l'apprentissage est présenté comme une filière à part entière, « du CAP au diplôme d'ingénieur ». Outre que cette acception nie la diversité des niveaux de formation proposés et requis suivant les branches d'activité, elle entretient l'idée d'une promotion sociale *via* l'apprentissage. Celui-ci offrirait la possibilité de commencer « en bas » pour finir « en haut ». Rien dans la sociographie des apprentis ne permet d'étayer cette affirmation, au contraire. Si la poursuite d'apprentissage entre le niveau V et le niveau IV fonctionne assez bien, le monde des apprentis du supérieur se construit à part, sans les apprentis formés aux niveaux inférieurs ou égaux au baccalauréat.

L'enquête ligérienne de 2006 confirme l'existence de ce « plafond de verre » : alors que 75 % des mentions complémentaires, 63 % des brevets professionnels ou brevets de maîtrise (BP/BM) et 56 % des baccalauréats professionnels ont déjà suivi un apprentissage, seuls 19 % des BTS, 12 % des DUT (diplôme universitaire de technologie) ou 11 % des ingénieurs sont dans ce cas. La proportion d'apprentis qui ont suivi précédemment un apprentissage passe de 60 % en niveau IV (bac pro, BP, BM) à 18 % pour les apprentis du supérieur, et encore s'agit-il souvent pour ces derniers d'un apprentissage de niveau supérieur au baccalauréat. Tout se passe comme s'il existait deux marchés de l'apprentissage. Corrélativement, les apprentis du supérieur se recrutent massivement dans les lycées ou les universités. Ainsi, 87 % des apprentis de BTS sont passés par une terminale ou une formation du supérieur « à temps plein »]

L'apprentissage, l'excellence...pour les enfants des autres !

En complément, quelques propos qui montrent que l'on nous prend pour des billes !

→ Témoignage d'un proviseur (Bulletin académique n°90)

« ...Les employeurs savent que ce n'est pas l'excellence. J'avais fondé le club junior des professionnels du tourisme (hôtellerie, transports aériens et maritimes, agences de voyages, syndicats d'initiative et autres offices de Tourisme) et organisé à la Cité internationale de LYON une intéressante rencontre avec des employeurs très sympathiques et des étudiants de Lycées, de l'Université, d'Instituts divers formant aux métiers du tourisme. Le débat de l'apprentissage était venu (les employeurs ayant toujours tendance à critiquer les études longues et prônant l'apprentissage) et j'avais fait un sondage. Qui, dans sa famille, avait un apprenti en formation ? Plusieurs du côté des jeunes. Aucun du côté des employeurs. Je leur demandai pourquoi, ils me répondirent tous que c'était le choix de leur enfant, une très bonne réponse. J'en conclus alors publiquement qu'au vu de ces réponses fort sympathiques, l'apprentissage était excellent pour les enfants des autres ! » C.Barratier, proviseur à la retraite (Agora Vox)

→ La gaffe d'Antoine Frérot, PDG de Veolia

Pas besoin d'être grand clerc pour démasquer le fond de la pensée de ces « défenseurs » de l'apprentissage. Rappelons la gaffe d'Antoine Frérot, PDG de Veolia, invité par France-Inter fin août pour défendre les vertus de l'apprentissage. Alors qu'une journaliste lui demande s'il y a songé pour ses propres enfants, la réponse fuse, spontanée : " "Non, la question ne s'est pas posée parce qu'ils étaient brillants."

→ La clarté de la Ministre du Travail

Lors de la présentation de son projet de loi, le 23 avril 2018, la ministre du Travail a annoncé une série de mesures dont une très particulière : [...]"Un lycée professionnel va pouvoir ouvrir des sections d'apprentissage dans les quartiers populaires, pour contribuer à la dynamique" ...]

Toujours plus d'apprentissage et toujours moins d'écoles pour les enfants des autres !

Mais en même temps, échos de la résistance !

#Demarretastoryenlyceepro

Face à ces attaques massives, **nous résistons**. Le lundi 23 avril 2018, pour répondre à la campagne promotionnelle du gouvernement sur l'apprentissage #Demarretastory, le SNUEP Bordeaux a lancé son hashtag [#Demarretastoryenlyceepro](#)

Le lancement de la campagne du Medef le 25 avril a entraîné des échanges musclés sur twitter entre le patron du Medef Nouvelle Aquitaine, Christophe Fauvel et les militants du SNUEP Bordeaux (Frédéric, Olivier, Joël, Christian).

En complément de la lettre du national à tous les députés et sénateurs, une délégation du SNUEP Bordeaux (Géraldine, Christian, Nasr et Paul) a été reçue le 30 avril par la sénatrice de Gironde Françoise Cartron. Et le vendredi 11 mai nous serons reçus par deux députés (33 et 40).

Notre objectif à travers ces rencontres est d'expliquer l'importance d'un enseignement professionnel public dans notre pays. Nombreux sont ceux qui le méconnaissent !

"Dépasser le clivage" entre apprentissage et voie professionnelle... (J-M Blanquer)

En s'exprimant le 16 avril à l'occasion des 18èmes rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le ministre de l'Education nationale a déclaré qu'il ne faut pas opposer voie professionnelle et apprentissage, mais "dépasser un clivage qui n'a pas lieu d'être entre lycées professionnels et CFA". Certes mais à condition de :

- Mener une campagne de promotion des LP professionnels comme celle de l'apprentissage.
- Ne pas orienter les élèves en fonction de leur niveaux scolaire
- Construire une vraie politique d'orientation pour permettre aux élèves d'éviter les orientations subies.
- Aider les élèves pour passer leur permis de conduire.
- Mettre en place un encadrement spécifique pour les élèves qui posent problèmes dans nos établissements.
- Dédoubler les classes de seconde Bac pro et première CAP.
- Augmenter les capacités d'accueil des SEGPA au lieu de faire le contraire.
- Encourager la mixité sociale dans nos établissements.

Orientation : Les associations des parents refusent la régionalisation

C'est rare mais c'est arrivé, les deux associations de parents d'élèves, Fcpe et Peep, ont pris position contre la régionalisation de l'orientation qui figure dans le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel. »

"La fermeture annoncée des Centres d'Information et d'Orientation, de même que le transfert du personnel des directions régionales de l'Onisep aux Régions, provoquent une très forte inquiétude chez les parents d'élèves", écrit la Peep dans un communiqué. "En effet, les CIO permettent, tout au long de l'année, aux parents et aux jeunes d'obtenir des informations et des conseils de la part de professionnels de l'orientation, que des plateformes numériques ne pourraient que très partiellement remplacer. Par ailleurs, le transfert des directions régionales de l'ONISEP aux régions risque de « régionaliser au détriment du national » l'information sur les filières d'enseignement du supérieur alors même que les choix de formation se font au niveau national".

De son côté la Fcpe considère que "Cette nouvelle disposition fait peser sur l'ONISEP le risque du démantèlement de son réseau. A cela s'ajoutent les questions relatives à l'égal accès de tous les jeunes à une information complète et de qualité en tous points du territoire. Parallèlement, l'avenir des CIO est rendu encore plus incertain. La FCPE s'oppose à ce démantèlement progressif d'un service public de l'orientation qui méritait d'être renforcé nationalement".

L'article 10 du projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » porte sur l'orientation. Il modifie notamment l'article L. 6111-3 du code du travail ([ici](#)). Ce n'est plus l'Etat via les CIO qui "délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants", et la région "organise des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants". En revanche, elle n'est plus chargée de "la mise en place du conseil en évolution professionnelle"